



Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n° 232

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 31 mars 2022. Beaucoup d'accords ont été signés par les organisations syndicales de salariés. Nous aborderons ici l'accord sur les minima salariaux signés par la CFDT et la CFTC.

ETAM		
Position	Coefficient	Salaires minimaux
1.1	230	1 635 €
1.2	240	1 643 €
1.3	250	1 659 €
2.1	275	1 726 €
2.2	310	1 831 €
2.3	355	1 971 €
3.1	400	2 111 €
3.2	450	2 266 €
3.3	500	2 415 €

Hormis le salaire correspondant au coefficient 230, tous les autres sont augmentés de 2,5%.

Notons que le taux d'inflation est de 4,5% sur un an (mars 2022) et l'inflation continue de progresser.

Les minima de la grille salariale sont augmentés de 2,5% comme pour les ETAM. Les ingénieurs et cadres comme les ETAM payés aux minima conventionnels vont donc aussi perdre du pouvoir d'achat.

Cette situation va s'accroître au fur et à mesure que les mois vont s'écouler. D'ailleurs, le Smic va être revalorisé entre 2,4% et 2,6% au 1^{er} mai.

Et ce d'autant que cet avenant salaire ne s'appliquera qu'après extension de celui-ci par le ministère... c'est-à-dire pas avant deux ou trois mois.

Cadres		
Position	Coefficient	Salaires minimaux
1.1	95	2 033 €
1.2	100	2 140 €
2.1	105	2 241 €
2.1	115	2 454 €
2.2	130	2 774 €
2.3	150	3 201 €
3.1	170	3 577 €
3.2	210	4 419 €
3.3	270	5 681 €

Concernant les ingénieurs-cadres, comme nous le rappelons à chaque négociation, des minima ingénieurs et cadres qui commencent à 2033 euros sont un véritable scandale.

Rappelons que le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale est de 3428 euros. C'est le minimum, au regard des responsabilités des ingénieurs et cadres. De la même façon, le premier niveau ETAM doit être égal à 2000 euros. Ce sont nos revendications.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BI BE »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes